

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 884

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 4

Supprimer les alinéas 38 à 40.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence en matière d'autorité parentale prenant en compte la transformation de la reconnaissance conjointe en une simple reconnaissance.